



PROCÈS-VERBAL du conseil municipal du 11 avril 2024

Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est tenu à 20h00
sous la présidence de Michel BECKERT, Maire

* * * * *

Date de convocation : 5 avril 2024

Étaient présents : Michel BECKERT, Roland DEBERLE, Christine PEYROUX,
Pierre-Jean GALLET, Annie CAMPREDON, Aloïs BUMB

Absent : Benoît BRIAND (pouvoir à Aloïs BUMB), Laurette DEBERLE

Secrétaire de séance : Christine PEYROUX

ORDRE DU JOUR

- Approbation du procès-verbal de la séance du 22/02/2024
- Comptes de gestion 2023 : principal, village vacances et assainissement
- Comptes administratif 2023 : principal, village vacances et assainissement
- Affectations des résultats 2023 : principal, village vacances et assainissement
- Taux d'imposition 2024
- Budgets primitifs 2024 : principal, village vacances et assainissement
- Fongibilité des crédits : principal et village vacances
- Adoption du compte financier unique
- Pose d'une borne électrique escamotable place de Lachaud
- Adhésion à la banque alimentaire
- Choix des scénarios de transfert de la compétence assainissement à la communauté de communes
- Motion en faveur de l'abrogation du caractère obligatoire du transfert de la compétence eau et assainissement
- Modification de statuts du SGEB
- Frais de déplacement pour SPR
- Questions diverses :
 - préparation des élections européennes
 - occupation du domaine public impasse des caves

M. le Maire demande s'il y a des points à rajouter à l'ordre du jour :

Pierre-Jean GALLET souhaite parler de la ré-adhésion au groupement de commandes porté par les syndicats départementaux d'énergies

Christine PEYROUX rappelle qu'il faut prendre une délibération concernant la MARPA.

1- Approbation du procès-verbal de la séance du 22/02/2024

Procès-verbal approuvé à l'unanimité

2- Comptes de gestion 2023 : principal, village vacances et assainissement

Les comptes de gestion émanant de la comptabilité tenue par la Trésorière à Langeac correspondent bien aux comptes administratifs tenus en mairie pour l'exercice 2023. Il est proposé de délibérer pour valider les comptes de gestion présentés successivement pour les trois budgets

Délibérations votées à l'unanimité

3- Comptes administratif 2023 : principal, village vacances et assainissement

Monsieur le Maire présente successivement les comptes administratifs de l'exercice 2023 pour les trois budgets et propose de les valider par délibération.

BUDGET ASSAINISSEMENT

LIBELLÉ	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DÉPENSES OU DÉFICIT	RECETTES OU EXCÉDENT	DÉPENSES OU DÉFICIT	RECETTES OU EXCÉDENT	DÉPENSES OU DÉFICIT	RECETTES OU EXCÉDENT
RÉSULTATS REPORTÉS	6 345,09 €			36 429,46 €	6 345,09 €	36 429,46 €
OPÉRATIONS DE L'EXERCICE	26 682,83 €	34 658,39 €	12 672,55 €	12 365,00 €	39 355,38 €	47 023,39 €
TOTAUX	33 027,92 €	34 658,39 €	12 672,55 €	48 794,46 €	45 700,47 €	83 452,85 €
RÉSULTATS DE CLÔTURE	- €	1 630,47 €	- €	36 121,91 €	- €	37 752,38 €
RAR					- €	- €
TOTAUX CUMULÉS	- €	1 630,47 €	- €	36 121,91 €	- €	37 752,38 €
RÉSULTATS DÉFINITIFS	- €	1 630,47 €	- €	36 121,91 €	- €	37 752,38 €

BUDGET VILLAGE VACANCES

LIBELLÉ	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DÉPENSES OU DÉFICIT	RECETTES OU EXCÉDENT	DÉPENSES OU DÉFICIT	RECETTES OU EXCÉDENT	DÉPENSES OU DÉFICIT	RECETTES OU EXCÉDENT
RÉSULTATS REPORTÉS		44 317,24 €	31 422,76 €		31 422,76 €	44 317,24 €
OPÉRATIONS DE L'EXERCICE	145 911,88 €	168 098,12 €	45 227,72 €	35 351,76 €	191 139,60 €	203 449,88 €
TOTAUX	145 911,88 €	212 415,36 €	76 650,48 €	35 351,76 €	222 562,36 €	247 767,12 €
RÉSULTATS DE CLÔTURE	- €	66 503,48 €	41 298,72 €	- €	41 298,72 €	66 503,48 €
RAR					- €	- €
TOTAUX CUMULÉS	- €	66 503,48 €	41 298,72 €	- €	41 298,72 €	66 503,48 €
RÉSULTATS DÉFINITIFS	- €	66 503,48 €	41 298,72 €	- €	- €	25 204,76 €

BUDGET COMMUNE

LIBELLÉ	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DÉPENSES OU DÉFICIT	RECETTES OU EXCÉDENT	DÉPENSES OU DÉFICIT	RECETTES OU EXCÉDENT	DÉPENSES OU DÉFICIT	RECETTES OU EXCÉDENT
RÉSULTATS REPORTÉS		114 545,16 €	14 253,62 €		14 253,62 €	114 545,16 €
OPÉRATIONS DE L'EXERCICE	262 657,77 €	287 614,70 €	68 769,97 €	29 137,42 €	331 427,74 €	316 752,12 €
TOTAUX	262 657,77 €	402 159,86 €	83 023,59 €	29 137,42 €	345 681,36 €	431 297,28 €
RÉSULTATS DE CLÔTURE	- €	139 502,09 €	53 886,17 €	- €	53 886,17 €	139 502,09 €
RAR			29 492,00 €	35 928,00 €	29 492,00 €	35 928,00 €
TOTAUX CUMULÉS	- €	139 502,09 €	83 378,17 €	35 928,00 €	83 378,17 €	175 430,09 €
RÉSULTATS DÉFINITIFS	- €	139 502,09 €	83 378,17 €	35 928,00 €	- €	92 051,92 €

Délibérations votées à l'unanimité

4- Affectation des résultats 2024 : principal, village vacances et assainissement

BUDGET	ASST	VV	COMMUNE
Résultat à affecter section fonctionnement	1 630,47 €	66 503,48 €	139 502,09 €
Besoin de financement section investissement	0 €	41 298,72 €	47 450,17 €
<i>Affectation en réserves en investissement</i>	0 €	41 298,72 €	47 450,17 €
<i>Report en fonctionnement</i>	1 630,47 €	25 204,76 €	92 051,92 €
<i>Report déficit en investissement</i>	0 €	41 298,72 €	53 886,17 €
<i>Report excédent en investissement</i>	36 121,91 €	0 €	0 €

Délibérations votées à l'unanimité

5- Taux d'imposition 2024

Pas d'augmentation en 2024 par rapport à 2023 :

taxe foncière bâti : 30,98
taxe foncière non bâti : 43,12
taxe d'habitation : 7,80

Délibération votée à l'unanimité

6- Budget primitif 2024 : principal, village vacances et assainissement

Monsieur le Maire présente les propositions pour les budgets 2024. Il est précisé que le budget assainissement a été établi en conformité avec la nomenclature M4 et qu'il est voté par chapitre. Le budget principal et le budget village vacances ont été établis en conformité avec la nomenclature M57 et ont été votés par chapitre. Les trois budgets s'équilibrent en recettes et en dépenses sur les deux sections :

Budget	Section de fonctionnement		Section d'investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Assainissement	29 607,88 €	29 607,88 €	48 486,91 €	48 486,91 €
Village vacances	216 524,81 €	216 524,81 €	175 881,81 €	175 881,81 €
Commune	382 512,92 €	382 512,92 €	633 179,33 €	633 179,33 €

Délibération votée à l'unanimité

7- Fongibilité des crédits : principal et village vacances

Pour les budgets en M57, à savoir le budget principal et le budget village vacances, le conseil municipal, par délégation, peut donner au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections. Le conseil municipal décide d'autoriser M. le Maire à procéder à des mouvements de crédits dans la limite de 7,5 %.

Délibération votée à l'unanimité

8- Adoption du compte financier unique

Le compte financier unique (CFU) a vocation à devenir, au plus tard au titre de l'exercice 2026, la nouvelle présentation des comptes locaux. Le CFU sera un document comptable conjoint et se substituera au compte administratif et au compte de gestion. Il constituera un document de synthèse reprenant les informations essentielles figurant soit dans le compte administratif, soit dans le compte de gestion.

Délibération votée à l'unanimité

9- Pose d'une borne électrique escamotable place de Lachaud

Dans le cadre des travaux d'aménagement de la place de Lachaud, il serait utile de prévoir une borne escamotable pour permettre le branchement des commerçants lors des marchés. Le syndicat départemental d'énergies de la Haute-Loire peut prendre en charge la réalisation de ces travaux en

demandant à la commune une participation de 55 % (coût total : 5 884 € ; reste à charge pour la commune : 3 236,41€ HT)

Délibération votée à l'unanimité

10- Adhésion à la banque alimentaire

La communauté de commune nous propose d'adhérer à la banque alimentaire du secteur de Paulhaguet (gratuit). Ce service pourrait un jour aider des habitants du village.

Délibération votée à l'unanimité

11- Choix des scénarios de transfert de la compétence assainissement à la communauté de communes

À partir de janvier 2026, la compétence assainissement doit être transférée à la communauté de communes qui a fait faire une étude au cabinet KPMG. Ce dernier a proposé 9 scénarios, 3 seront approfondis suite aux préférences retenues par l'ensemble des communes. Le conseil municipal retient les scénarios dans lesquels le SGEB continuerait à intervenir sur la commune qui reconnaît la qualité de son service. Les propositions 2-1, 3-3 et 3-4 sont retenues.

Décision votée à l'unanimité

12- Motion en faveur de l'abrogation du caractère obligatoire du transfert de la compétence eau et assainissement

L'association des maires ruraux 43 a transmis aux communes une motion en faveur de l'abrogation du caractère obligatoire du transfert de la compétence eau et assainissement. L'association demande aux communes qui le souhaitent de soutenir cette motion. Le conseil municipal souhaite soutenir cette motion.

Délibération votée à l'unanimité

13- Modification des statuts du SGEB

Le syndicat de gestion des eaux du Brivadois (SGEB) et ses membres souhaitent rapprocher les syndicats primaires du SGEB pour ne former plus qu'un seul syndicat. Ainsi, le SGEB, aux statuts modifiés, constituera un syndicat mixte fermé à la carte qui aura pour compétences : l'eau potable et toutes les missions rattachées, le transport et le traitement en matière d'assainissement collectif, et le contrôle de l'assainissement non collectif

Délibération votée à l'unanimité

14- Frais de déplacement pour SPR

M. le Maire doit se rendre à Paris mercredi 24 avril pour présenter le projet de site patrimonial remarquable (SPR). Le rendez-vous étant le matin, il demande que son voyage en train et une nuit d'hôtel lui soient remboursés.

Délibération votée à l'unanimité

15- Ré-adhésion au groupement de commandes porté par les syndicats départementaux d'énergies

Pierre-Jean GALLET rappelle que la commune a adhéré en 2021 au groupement de commandes porté par les syndicats départementaux d'énergies (SDE). Ce groupement permet aux communes adhérentes d'avoir des tarifs plus avantageux sur le coût de l'électricité en faisant un appel d'offre global. Le SDE va relancer un appel d'offre et demande aux communes si elles souhaitent adhérer à ce nouveau groupement.

Délibération votée à l'unanimité

16- Recapitalisation de la MARPA

Christine PEYROUX explique qu'étant donné la situation financière de la MARPA, une recapitalisation pourrait être envisagée. Le conseil municipal donne son accord de principe dans la limite de 3 500 €.

Délibération votée à l'unanimité

17- Questions diverses

- Préparation des élections européennes

M. le Maire rappelle que les membres du conseil municipal devront se mobiliser le 9 juin pour le bon déroulement des élections européennes et qu'il fera appel si besoin à d'autres personnes

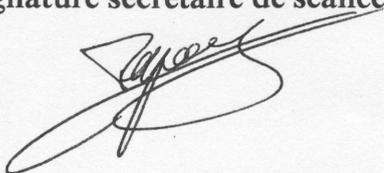
- Occupation du domaine public impasse des caves

Mme Justine Dumesnil demande l'autorisation d'installer quelques tables sur le domaine public impasse des caves. M. Racanière, propriétaire au fond de cette impasse, a donné son accord à la mairie au préalable. Un accord annuel d'occupation temporaire du domaine public sera rédigé

Décision votée à l'unanimité

fin de la séance à 22h30

Signature secrétaire de séance



Signature Maire

